

CONVOCACTION

Date : 13 février 2024

Affichée le : 13 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf février à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

21 FEV. 2024

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

27 FEV. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. LEMAIRE

M. MARTIN

Mme DUHIN

Mme SAKHO

Mme HAMADOUCHE

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme ALKAYA

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. BROCHOT, Mme SAVAS, Mme MEUNIER, Mme ELONGUERT, Mme JACQUEMART, M. KA.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**17 Bilan Action Cœur de ville et signature de l'avenant ACV2****■ Rapport de présentation :****Sophie LEHNER, Adjointe**

Retenue dans le cadre du dispositif national Action Cœur de ville depuis 2018, la Ville de Creil a mis en œuvre les outils et moyens proposés par les partenaires nationaux (ACTION LOGEMENT, ANAH, Banque des Territoires). Une phase d'initialisation de 18 mois permettait d'identifier les situations locales et de définir une stratégie de redynamisation adaptée.

Egalement, en 2020, le territoire a saisi l'opportunité de la Loi Elan pour créer une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), sur le périmètre d'Action Cœur de ville Creil, mais aussi sur un périmètre plus large, intégrant la dynamique de développement du cœur de l'agglomération, sur les communes de Montataire et Nogent sur Oise. Aujourd'hui, le dispositif Action Cœur de Ville se prolonge jusqu'en 2026 et doit faire l'objet d'un nouvel Avenant ACV2. Il permet d'engager d'autres partenariats sur le périmètre du centre-ville dit ACV, qui peut évoluer. L'ambition et l'engagement dans la poursuite du dispositif Action Cœur de Ville doivent être forts en matière de transition écologique.

Le bilan du dispositif (2018-2023)

A 5 ans du dispositif, il parut intéressant de dresser un 1^{er} bilan du dispositif (2018-2023), tout en appréhendant

- Des opérations de logements neufs soutenues par ACTION Cœur de Ville. Les aides financières s'élevant à 13 millions d'euros permettront l'accueil de salariés d'entreprises en centre-ville dans 210 logements (sur les 420 logements neufs programmés en centre ville).
- Des interventions ciblées dans l'habitat ancien en faveur de logements de qualité inscrites dans la Convention OPAHRU (2020-2025). L'ANAH a mobilisé une enveloppe de 6 millions d'euros. Cette démarche a la caractéristique d'avoir développé des mesures coercitives envers les propriétaires bailleurs indécents pour un habitat de qualité pour les occupants (Opération de Restauration Immobilière, Opération de Ravalement de Façades Obligatoire). Le traitement global d'un îlot urbain est également en cours : Déclaration d'Utilité Publique dite Phoenix situé dans le quartier très dégradé compris entre les rues Jaurés, Roset et Lebrun.
- Des expertises adaptées :
 - Approche du Plan Vélo et *Comment mener une politique cyclable ?* – CEREMA
 - Une consolidation du Projet du cœur de ville avec des aménagements d'espaces publics existants : l'Etude donne des intentions d'aménagement en faveur de la vitalité commerciale et des cheminements en faveur des mobilités actives (BFLUID et MONONO) ; elle identifie les nœuds d'articulation nécessaires au bon fonctionnement du centre-ville (identité, image, lieux de vie et de visibilité)
 - Accompagnement de prestataires pour la transformation des espaces publics existants en centre-ville, notamment au travers du design actif : réalisation de parcours à l'étude au départ de la gare, une entrée majeure du centre-ville de Creil (environ 20 000 voyageurs/jour)
 - Une dizaine d'études cofinancées par la Banque des Territoires et un appui en ingénierie pour certains projets (Saint Médard – Halle Fichet)

Des investissements inscrits au budget de la ville pour une mobilisation en faveur de la vitalité du centre-ville :

- La requalification St Médard – Le projet des Pentes Douces a pour ambition de mettre un véritable îlot de fraîcheur sur l'îlot urbain long de plus de 300m (végétations, eaux).
- La requalification Place du 08 mai : désimpermeabilisation de la place qui sera davantage végétale et accordera une place privilégiée aux piétons
- des interventions artistiques depuis 2020 destinées à modifier l'image du paysage urbain traversé,
- la réhabilitation de la Halle Fichet
- en faveur de l'habitat privé, des subventions accordées aux propriétaires : ravalement des façades et aides aux travaux
- Une stratégie d'acquisitions foncières en cœur de ville (en faveur des commerces, des équipements nouveaux et des habitats dégradés) depuis 2020.

Sur le périmètre d'intervention du centre-ville (95 hectares s'étendant rive droite et rive gauche de l'Oise rassemblant le pôle gare – l'Ec eau Port – la place St Médard), plusieurs actions complémentaires (habitat, commerces, espaces publics, équipements, mobilités) ont donc été menées durant cette période ACV1 de 2018 à 2023. Après ce bilan d'ACV1 et pour poursuivre les actions sur l'habitat dégradé en centre-ville et la difficile attractivité commerciale, il est apparu opportun de poursuivre la démarche. Au-delà des avancées positives repérées, et des effets leviers des partenaires engagés, la ville reste fortement mobilisée sur les enjeux de sécurité et de délinquance que les outils d'Action Cœur de ville ne traitent pas directement.

Les perspectives ACV2 2023-2026 et la complémentarité avec le quartier prioritaire de la ville.

L'intérêt de poursuivre la dynamique Action Cœur de Ville (ACV2) est de conforter les actions en cours, de bénéficier des nouveaux partenariats pour impulser de nouvelles stratégies collectives, en lien avec les projets intercommunaux de développement.

Compte tenu des fortes ambitions et grands projets déjà engagés autour du centre-ville de Creil, la volonté politique a été d'étendre le périmètre ACV de Creil au-delà de la voie ferrée, englobant le futur quartier de Gare et ses abords.

Pour la Banque des Territoires, le quartier de Gare de Creil est l'un des 15 sites pilotes à l'échelle nationale. L'objectif est de capter les partenariats susceptibles d'aider les mutations du territoire.

Le classement du secteur Gare-Gournay en quartier prioritaire de la ville, permettra de cumuler les aides ACV-

QPV pour répondre aux enjeux d'attractivité du centre-ville.
L'Avenant ACV2 qui détermine un nouveau périmètre d'intervention de
au nord de la voie ferrée (périmètre ACV2), tient compte de l'ensemble
l'engagement de chacun des partenaires dans le dispositif. L'Avenant
intercommunale de l'Opération de Revitalisation Territoriale avec les villes

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-17DEL_CM190224-DE

Il vous est demandé de prendre acte du bilan ACV1 pour la période 2018-2023 et de poursuivre les partenariats possibles au travers de l'Avenant ACV2 à la Convention ACV- Opération de Revitalisation Territoriale Cœur d'Agglomération, en autorisant Monsieur le Maire.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article L303-2,
Vu la convention Action Cœur de Ville signée le 4 juillet 2018 entre la Ville de Creil et l'ACSO,
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite ELAN),
Vu l'avenant ACV – Convention Opération de revitalisation territoriale (ORT) « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise » datant du 13 février 2020, et l'Avenant n° 1 datant du 06 juillet 2022,
Vu le projet d'avenant de projet ACV2 2023 – 2026 à la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville Creil – Opération de revitalisation du territoire (ORT) « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise »,
Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du 24 novembre 2023 et du Comité régional des financeurs du 30 novembre 2023,
Vu le courrier en date du 19 janvier 2024 de Madame la sous-préfète de Senlis approuvant l'Avenant ACV2,
Vu l'Avis de la Commission Finances et Synthèse en date du 05 février 2024,

■ Vote

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de prendre acte du bilan ACV1 pour la période 2018 et 2023.

Article 2 : d'approuver le nouveau périmètre « Action Cœur de ville » au nord de la voie ferrée, étendant ainsi le secteur d'intervention principal de l'Opération de Revitalisation Territoriale.

Article 3 : de poursuivre les partenariats indispensables à la redynamisation du centre-ville de Creil.

Article 4 : de confirmer l'engagement de la ville de CREIL dans le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV2) et de répondre aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

Article 5 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'Avenant ACV2-ORT ainsi que tous documents et tous avenants y afférents.

CREIL, le

27 FEV. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

27 FEV. 2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 27/02/2024
ID : 060-216001743-20240227-17DEL_CM190224-DE

